



EDuCaTioN NaTioNalE

Trimestriel - Abonnement : 3€ - Le n° : 1€ - Imprimé au SCS Cfdt Orléans - Dr de publication Michel de PEYRET
✉ 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS ☎ 02 38 22 38 59 - CPPAP 1021 S 07551 - ISSN 1280-0929

Bulletin Académique n° 182 de septembre 2017

De nouvelles offensives

Le gouvernement actuel nous inspire beaucoup de méfiance, se révélant d'une droite classique, favorable aux nantis (Cf. ses choix en matière d'ISF et d'APL) et rétrograde en matière sociale (les fameuses ordonnances déçoivent et inquiètent la Cfdt), bien loin de l'audace et de la bienveillance affichées par M. Macron quand il était candidat à la présidentielle.

Pour manifester autrement que dans la rue son opposition à la politique mise en œuvre aussi bien pour les salariés du privé que pour les agents des fonctions publiques, la Cfdt va rassembler 10 000 militants le 3 octobre à Paris. Puis la fédération des SGEN soutiendra l'Union des Fonctionnaires Cfdt au rendez-vous salarial le 10 octobre avec le ministre de l'Action et des Comptes publics : depuis la formation de ce gouvernement, tous les signaux envoyés à la Fonction Publique sont négatifs ! L'appel à la mobilisation (sur la problématique salariale et celle des effectifs) lancé le 17 septembre, va jusqu'à la **grève le 10 octobre**.

L'exemple le plus frappant de la perversité de notre nouveau ministre de l'Éducation nationale (Voir notre communiqué de rentrée pp. 2 et 3), on l'avait compris dès le mois de juin (quand il avait dit que « *le travail qui a été mené peut être poursuivi* » - au lieu de « *doit* »), c'est le retour à la semaine de 4 jours. Dès cette année, 30 % des écoles de l'Académie d'Orléans-Tours ont fait ce choix navrant, et ce n'est qu'un début ! Ce ministre va laisser la force d'inertie du célèbre mammouth s'embourber et laisser se décomposer ce qu'a péniblement accompli le ministère précédent. A nous d'être actifs sur le terrain pour défendre le bien-fondé de la semaine des 4,5 jours !

Sur la réforme du Collège, il faut s'attendre au même type de retour en arrière. Et même sur les notions d'évaluation de socle de compétences, un effritement est à craindre. Sur l'avenir du Lycée, du Bac, de l'enseignement professionnel, etc., il est hélas permis d'avoir des doutes sur les progrès possibles. Partout nous devons rester vigilants !

Dans l'immédiat, c'est la suppression des contrats aidés pour la direction d'école qui nous mobilise le plus, parce qu'elle touche directement les personnels les plus fragiles mais aussi le fonctionnement de l'école, en réactivant la vieille problématique de sa direction. La lutte pour le rétablissement de ces emplois sera la première occasion de renouer avec un combat intersyndical large. Nous nous en réjouissons.

Michel de PEYRET

Dispensé de timbrage

P

PRESSE
distribuée par

LA POSTE 

Déposé le 21 septembre 2017

REDONNER ESPOIR
AU SALARIÉ



En grève le 10 octobre !

Sommaire : P. 1 : éditorial. P. 2 : Suite à notre **enquête auprès des PLC stagiaires**. P. 3 : Une **rentrée 2017** de crainte et de repli : *les 4 jours dans le primaire – la réforme du Collège* P. 4 : *Devoirs faits – contrats aidés – enseignement professionnel – effets d'annonce – Lycée, Bac, supérieur*. P. 5 : **Projet académique** – Rentrée des **personnels de direction**. – Audience Rectrice sur l'**Université d'Orléans** – Recours à **40 PE de la LC**. P. 6 : **PPCR** et reclassements – Barème de **répartition des PES**. P. 7 : **Etre syndiqué-e**, pourquoi ? – Changement de dates pour les **vacances de printemps** ? P. 8 : **Carte-pétition** - Contacts. Dessins d'Antoine Chéreau

Suite à notre enquête auprès des PLC stagiaires

Suite à la parution dans notre journal de juin (N° 181 p. 3) puis sur notre site [Formation à l'Espé Centre Val de Loire : peut mieux faire !] d'un article sur notre enquête en direction des 500 PLC et CPE stagiaires, nous avons reçu une longue réponse indignée d'une adhérente bien informée qui mérite de préciser un certain nombre de points : « *si nous avons conscience de difficultés et mécontentements ressentis par les étudiants et stagiaires, les formateurs à l'Espé ne subissent pas tous les jours des grognements ou protestations !* ».

Nous sommes toujours contents de lire des réactions à ce que nous publions. En l'occurrence, celle de cette adhérente, responsable de formation à l'Espé Centre Val de Loire, nous permet d'apprendre que **l'Espé a fait de son côté des enquêtes**, sur lesquelles nous aurions bien aimé avoir des informations, ce qui nous aurait permis d'affiner notre vision de la situation.

Notre article du journal n'est qu'un résumé des premiers résultats de l'enquête « en ligne » dont chacun peut apprécier les questions (nous ne sommes pas un institut tenu à « *la validité scientifique* » de ses sondages) en cliquant sur enquête mai 2017.

Cette enquête, nous l'avons faite en mai 2017 et en avons publié le résultat après dépouillement (104 réponses anonymes) sur notre site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/actu/enquete-formation-espe-orleans-tours/> où notre article en ligne est loin d'être aussi négatif que le premier résumé publié dans le journal papier. En effet nous constatons dans notre enquête que l'accompagnement des formateurs de l'Espé est jugé positif par plus de 60 % des stagiaires ayant répondu.

Certes nous n'avons recueilli que 104 réponses au lieu des 243 obtenues par l'enquête de l'Espé et notre questionnaire est certainement plus limité. « **Cette enquête [de l'Espé...]** a été ensuite diffusée aux personnels et étudiants » mais aucun personnel ni usager ne nous en a parlé. Néanmoins nous ne pouvons que nous réjouir que l'Espé réfléchisse « *sur la façon de mieux répondre aux demandes des étudiants et stagiaires* » notamment dans les « *divers conseils où sont conviés les étudiants pour que leur voix puisse être entendue : conseil d'école, conseil de perfectionnement, entretiens bi annuels avec les délégués M1 et M2 de chaque formation avec le directeur de l'Espé* ». Rappelons d'ailleurs que l'instauration de délégués par le directeur de l'Espé a fait suite à l'entretien que nous avons eu avec lui pour lui communiquer les résultats d'une première enquête proposée aux stagiaires en 2016.

Nous parlons de 81 % des stagiaires (qui nous ont répondu !) pour lesquels la formation à l'Espé n'est « *pas conforme à leurs attentes* » et il est vrai que nous ne leur demandons pas en quoi elles consistent. Tant mieux si cela ne correspond pas à l'analyse faite par l'Espé !

Notre adhérente précise à juste titre que l'institution a fixé pour sa part **un cahier des charges, des référentiels et autres cadrages**, ils ne sont pas négligeables. Cependant, les stagiaires pointent quelques manquements ou insuffisances, comme les cours de gestion de classe qui semblent programmés trop tardivement et/ou en nombre insuffisant (un calendrier à revoir ?)

Sur **la question du mémoire**, nos « sondés » se montrent plus critiques – à tort ou à raison – mais leur nombre n'est peut-être pas assez significatif. En revanche, si nous ne contestons pas l'intérêt intellectuel de ce travail, nous voyons que les mécontents et les inquiets, comme toujours, s'expriment plus volontiers que les autres.

C'est pourquoi nous sommes reconnaissants à cette adhérente de nous avoir envoyé son très utile éclairage sur **le ressenti des stagiaires à l'Espé Centre Val de Loire**.

Il reste que la formation, telle qu'elle existe, n'est pas pleinement satisfaisante, et que le Sgen-CFDT travaille sur un projet de formation davantage axé sur l'alternance, et une proposition de repousser le concours à la fin du M2.

Car ce qui ressort essentiellement de l'enquête, c'est que **de nombreux stagiaires vivent mal leur première année d'enseignement**, qu'ils se trouvent confrontés à des difficultés avec leurs élèves, notamment en gestion de classe, et qu'ils ont le sentiment d'être submergés par la charge de travail, de ne pas parvenir à mener de front le M2 (partiels, mémoire) et tout le travail que nécessite la prise en charge de plusieurs classes.

M.P. & P.N.

Accueil des stagiaires PLC et PE

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours était comme chaque année présent à la journée d'accueil des PLC stagiaires les 28 et 31 août à l'Université d'Orléans, et des PES le 30 août à l'Espé Bourgogne, et depuis dans l'autres lieux.

Nos adhérent-e-s doivent penser à leur réserver le meilleur accueil dans leurs établissements et leurs écoles...

N'hésitez pas à leur parler de votre syndicat favori !



L'université d'Orléans

Une rentrée 2017 de crainte et de repli

Le 4 septembre, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a publié un communiqué regrettant le climat de crainte et de repli de cette rentrée scolaire 2017.

« Une rentrée dans la méfiance »

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours déplore que cette rentrée doive s'effectuer avant tout dans un **régime de sécurité renforcée** contre les risques d'intrusion et d'attentats, avec une vigilance accrue sur les signes de radicalisation extrémiste de quelques élèves.

Sur le plan de l'organisation strictement pédagogique, les premières mesures prises par le nouveau Ministre de l'Education nationale, au mois de juin, l'ont été dans la précipitation, en l'absence de concertation et sont toutes contestables sur le fond, ne serait-ce que par l'absence d'évaluation de l'efficacité des politiques précédentes.

Le **Ministre répète qu'il veut une « école de la confiance » mais il ne suscite que la plus grande méfiance du Sgen-CFDT** qu'il s'agisse du retour de la semaine de 4 jours, des CP à 12 en REP+, de l'abandon possible de la réforme du Collège, des « devoirs faits » et autres effets d'annonce passésistes, de la baisse des contrats aidés, d'enseignement professionnel ou de réforme du Lycée et du Bac...



Le néfaste retour de la semaine de 4 jours dans le primaire

Malgré les votes négatifs du Conseil Supérieur de l'Education (CSE) et du Comité Technique Ministériel le ministre a tenu à permettre ce retour pour les municipalités qui le désiraient. Le ministre a voulu rassurer en affirmant que très peu de communes reviendraient aux 4 jours. C'est exactement l'inverse qui se passe : les communes, pour des raisons d'économies, ont multiplié les

demandes de retour à la semaine des 4 jours. Dans notre académie, **30 % des communes ont déjà fait ce choix pour 2017-2018** : 35 % dans le Cher, 27 % en Eure-et-Loir, 19 % dans l'Indre, 39 % en Indre-et-Loire, 35 % dans le Loir-et-Cher, 22 % dans le Loiret (source : Rectorat).

Le retour de la semaine de 4 jours nous ramène à la situation de 2008 avec le funeste record du plus bas nombre de jours d'école par an de l'ensemble des pays de l'OCDE (144 jours contre 187 jours en moyenne). Toutes les recommandations – Académie de médecine, rapport sénatorial ou rapports de l'inspection générale – indiquent que ce retour est préjudiciable aux enfants. Le syndicat majoritaire des enseignants est l'un des rares syndicats à avoir voté pour ce retour, indiquant clairement que la semaine de 4 jours privilégie le temps de travail des adultes au détriment des élèves !

Pour le Sgen-CFDT, il est impératif de prendre en compte **la globalité des rythmes de l'enfant** et pas seulement sur la semaine scolaire. Il faut parler de l'année et des autres activités des enfants, par exemple culturelles.

L'assouplissement de la réforme du collège

L'arrêté du 16 juin 2017 pris malgré un vote négatif du CSE (CFDT et FCPE) est un **véritable déni des efforts consentis par les personnels** d'enseignement et ceux d'encadrement (direction et inspection), qui n'ont pas compté leurs efforts pour faire évoluer l'organisation du collège et les pratiques pédagogiques pour la réussite de tous les élèves. Au moment de sa parution, toutes les répartitions de service et l'utilisation des marges étaient déjà effectuées, et **cet arrêté n'a fait que raviver les tensions dans nombre de collèges où le syndicat majoritaire des enseignants s'est toujours opposé à une évolution des pratiques qui ne visaient que la seule réussite des élèves déjà socialement favorisés.**

Le Sgen-CFDT a pris clairement position contre l'arrêté, pas seulement parce qu'il arrivait trop tard en juin mais parce que **cet arrêté revient brutalement sur l'ambition de construire un collège pour tous** comme le recommandait l'OCDE et comme les évaluations PISA en révélaient l'urgence. Pour mémoire, le syndicat majoritaire des personnels de direction, sans doute déconnecté des réalités de sa base, a voté pour cet arrêté.

Nous tenons à nouveau à rappeler **notre opposition au DNB** (Diplôme National du Brevet) qui est en contradiction avec la validation du socle et dont l'organisation cette année a encore mis en difficulté les personnels de direction et d'enseignement.

Le Sgen-CFDT est par contre **satisfait que le conseil pédagogique soit conforté** dans son rôle et qu'il soit le levier majeur de l'autonomie pédagogique des établissements.

.../...

Le dispositif « Devoirs faits » : une fausse bonne idée

Elle ne pourra satisfaire qu'une partie de l'opinion publique peu au fait des réalités pédagogiques. En effet, il est établi que la mise en place d'une aide en dehors de la classe n'est guère efficace si ce n'est pas l'enseignant lui-même qui l'assure. La difficulté est insurmontable quand l'aide est confiée à des non enseignants comme les assistants d'éducation ou, comme le prévoit le ministre, des jeunes encore plus éloignés de la classe comme des jeunes du service civique. L'accompagnement éducatif dont il n'est plus question alors que nombre de personnels s'y étaient investis, avait pourtant bien des vertus. En s'appuyant notamment sur des associations, il permettait de faire le lien entre l'école et les familles et proposait des actions d'accompagnement allant au-delà des devoirs.

Pour le Sgen-CFDT, **l'externalisation hors du temps scolaire de ce qui relève de la professionnalité enseignante est un retour en arrière inacceptable**.

Avant des effets d'annonce, il aurait été salutaire de se demander comment faire le lien entre le travail en classe et le prolongement, si prolongement il doit y avoir, en dehors de la classe.



La baisse du nombre de contrats aidés

Le Sgen-CFDT est certes, satisfait de l'annonce du gouvernement de l'augmentation nécessaire des moyens dévolus à l'accueil des élèves en situation de handicap. Mais cela ne cache pas une **nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et singulièrement des directeurs d'école**.

Comme l'a déclaré dans *Le Monde* (31/08/2017) **Laurent Berger**, Secrétaire général de la CFDT, la baisse du nombre de contrats aidés, « *C'est une faute très grave* ». « *Les contrats aidés correspondent à des postes utiles à la population et, s'ils sont bien ciblés sur les plus fragiles et accompagnés d'une formation, ils permettent un retour à*

l'emploi. L'approche qui a été faite est insupportable parce qu'on n'a jamais entendu un responsable politique parler de la dignité et un parcours professionnel... Sur cette question, comme sur la baisse des APL, j'appelle le gouvernement à revoir sa copie. Et qu'en 2018 il maintienne l'effort collectif pour les contrats aidés. »

« Faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence » ?

Cette préconisation du Ministre ne doit pas rester un vœu pieux, voire une série non nouvelle **de constats négatifs** : concentration d'une part importante de la difficulté scolaire dans les Lycées professionnels, difficultés d'insertion, taux d'échec élevé pour les poursuites d'études, défaut de rénovation des CAP...

Si le Sgen-CFDT juge positif de réussir l'insertion professionnelle en développant dans nos établissements des parcours mixtes de formation, notre syndicat défend l'idée d'un service public de formation professionnelle intégrant formation initiale sous statut scolaire, apprentissage public et formation continue des adultes (Greta) au sein de lycées polyvalents modulaires. Une complémentarité et une cohérence de toutes ces formations cohabitant sur un même territoire ou un même établissement s'imposent.

Le développement de l'apprentissage public n'est pas concevable sans une amélioration des conditions de travail des personnels et sans une mixité des parcours des élèves.

Des effets d'annonce passésistes

Les annonces concernant **l'accueil en musique** des nouveaux élèves et la distribution à 150 000 élèves des **fables de La Fontaine**, nous paraissent plutôt faire partie d'une stratégie de communication d'un autre âge, tout comme le **retour des évaluations en CP et en 6^{ème}**.

De même, le discours ministériel sur le rétablissement des **redoublements**, de l'enseignement des **langues anciennes**, des **classes bi-langues** et des **sections européennes** montre que la politique gouvernementale obéit à un programme éducatif qui remet en cause des mesures qui tentaient de réduire les inégalités de réussite liées à l'origine sociale.

Flou sur le Lycée, le baccalauréat, l'accès à l'enseignement supérieur...

Avant les grandes vacances, le ministre a annoncé quelques pistes pour une réforme du baccalauréat : un bac avec 4 matières en examen terminal choisies par les élèves et une personnalisation des parcours en lycée en lien avec le supérieur. Le Sgen-CFDT a depuis longtemps un **projet abouti** pour changer le bac et le lycée.

A ce jour, M. BLANQUER s'est borné à insister sur trois objectifs : la reconquête du mois de juin pour les élèves qui ne passent pas le bac et dont les cours devraient normalement se terminer début juillet ; le fait que le bac doit être « *modernisé* » pour aller « *vers l'excellence dans les matières que chacun se choisit* » et pour éviter « *le grand scandale de l'échec en licence* ».

Que le Ministre répète qu'il veut une « école de la confiance » ne suffit pas à la faire advenir.

Préparation du prochain Projet Académique

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours est invité à une **réunion préparatoire le 17 septembre** sur le prochain projet académique. La Rectrice propose une « **construction active** » du projet en « **concertation avec l'ensemble de la communauté éducative** », sur un « **mode participatif** ». Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ses louables intentions.

Sur l'**état des lieux** à partir du bilan à mi-parcours, notre syndicat s'est déjà exprimé (nous pouvons vous envoyer les 5 pages de la contribution écrite du Sgen-CFDT Orléans-Tours sur le bilan intermédiaire du projet académique 2013-2017), en juin 2016. Nous devons actualiser cette expression au regard du document intégrant les données de 2016.

Nous devons en particulier nous exprimer sur :

- les « **points de faiblesse** » identifiés par le Rectorat
- les « **axes stratégiques** » qu'il propose à partir de « **nos ambitions** » : les partageons-nous ?

Les trois ambitions du Projet

- Offrir les mêmes chances de réussite à tous
- Pousser l'ambition scolaire
- Contribuer au développement du territoire

Les six axes stratégiques :

- ✓ Engager une dynamique territoriale renouvelée et adaptée à la diversité des territoires
- ✓ Construire une offre de formation équilibrée
- ✓ Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves
- ✓ Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite
- ✓ Accompagner plus efficacement les établissements et les écoles
- ✓ Mobiliser la ressource humaine dans une démarche de qualité

Le **calendrier proposé** prévoit :

1. Détermination des indicateurs de progrès entre septembre et novembre
2. Rédaction du projet entre novembre 2017 et janvier 2018
3. Adoption du projet en janvier 2018 par la consultation des instances



La rentrée des personnels de direction face à la Rectrice

A la réunion de rentrée des personnels de direction, mardi 29 août, le Sgen-CFDT a fait une déclaration liminaire devant la Rectrice de l'Académie.

Sujets abordés : le retour de la semaine de 4 jours, les CP à 12, l'arrêté relatif à l'organisation des enseignements au collège, les "devoirs faits", les effets d'annonce, admission à l'université et pré-requis, conditions de travail et carrière des personnels de direction.

Sur notre site : **Rentrée 2017 des personnels de direction**

Audience sur la crise à l'Université d'Orléans

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours (Pascale GILLON et M. Thierry LARIGAUDERIE) a été reçu par la Rectrice Katia BEGUIN le 17 juillet dans le cadre d'une **audience intersyndicale Sgen-CFDT SNPTES Unsa Education** au sujet de la situation à l'Université d'Orléans (gestion des ressources humaines au niveau des cadres, difficultés budgétaires) et sur la mise en place de la COMUE Centre Val de Loire.

Recours à 40 PE de la liste complémentaire

Le Rectorat avait organisé le 13 juin un Groupe de Travail sur les ineat et exeat, mais le compte n'y était pas : il fallait recourir aux « Listes Complémentaires » et aux contractuels. Lire sur notre site : **Mouvement INEAT EXEAT : ça manque de fluidité**. Nous avons appris le 20 juillet que le Rectorat a eu l'accord de la DGRH pour puiser dans la liste complémentaire à hauteur de 40 afin de combler des postes vacants. Ces 40 possibilités ont été réparties de la manière suivante:

- ✓ 27 pour l'Eure-et-Loir,
- ✓ 8 pour le Cher,
- ✓ 5 pour le Loir-et-Cher.

Selon le Rectorat, ces stagiaires devaient être informés et prendre leur poste dès la rentrée.

Parcours Professionnel Carrières et Rémunération : reclassements

En principe, dans chaque Rectorat, la DPE a procédé à effet du 01/09/2017 à la **mise en œuvre des mesures de reclassement prévues par le protocole d'accord** Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) de la fonction publique. En réalité, les modifications n'ont pas été toutes faites au 1^{er} septembre, en particulier pour le calcul de l'ancienneté dans l'échelon.

- Tous les enseignants, à l'exception des professeurs de chaires supérieures pour lesquels les traitements seront développés ultérieurement, doivent être prochainement destinataires d'un arrêté de reclassement sur la base des nouvelles grilles d'avancement prévues par ce protocole.
- Les professeurs de classe normale sont reclassés au même échelon avec conservation de l'ancienneté accumulée. Si cette ancienneté est supérieure à la durée nécessaire pour une promotion à l'échelon supérieur, ils bénéficient de la promotion au 01/09/2017.
- Les professeurs hors classe sont reclassés à l'échelon correspondant à l'indice égal ou immédiatement supérieur avec conservation de l'ancienneté acquise. Certains constateront une baisse d'échelon mais cela n'entraînera aucune baisse de rémunération. Comme pour la classe normale, si l'ancienneté acquise permet un avancement d'échelon, celui-ci prend effet immédiatement au 01/09/2017.
- Les professeurs bi-admissibles à l'agrégation sont reclassés dans la classe normale de leur corps. Afin d'éviter toute perte de rémunération, ils percevront, pour toute la durée de leur carrière dans la classe normale de leur corps, une bonification indiciaire spécifique compensatoire liée à la qualité de bi-admissible.

Les effets financiers de ces reclassements seront effectifs sur la paye du mois d'octobre, avec effet rétroactif au 01/09/2017.

Pour la suite de PPCR, le Ministre des comptes publics a laissé entendre que le coût prévisionnel le dérangeait. Et il est probable que la conversion primes / points de janvier 2018 soit différée. Pour le reste, nous n'avons pas d'information précise.

Pour la classe exceptionnelle, elle est créée au 01/09/2017. Les promotions devront donc bien avoir lieu. Avant l'été, la DGRH avait promis de recueillir l'avis des syndicats sur la future note de service fin août ou début septembre. Le projet est prêt mais attend un feu vert du cabinet du Ministre pour lancer la concertation.

Vu le retard, il est hasardeux de promettre des CAP pour fin décembre. Nous ne manquerons pas de vous informer lorsque nous aurons des nouvelles.

Pour une réflexion sur le barème d'affectation des PE stagiaires d'Orléans-Tours

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* réclame au Rectorat, depuis plus d'un an, un Groupe de Travail académique sur l'affectation des lauréats du CRPE dans un des départements de l'académie. En effet, **l'application des règles actuelles ne prenant en compte que le rang de classement au concours**, fait que des PE dont conjoint-e et enfant(s) sont fixés dans un département sont nommé-e-s à l'autre bout de l'académie.

De plus, notre académie est très hétérogène, entre des départements (Loiret et Indre-et-Loire) dont les effectifs d'élèves sont en augmentation et des départements ruraux (Cher et Indre) qui, eux, perdent des effectifs. La seule "solution" imaginée par le Rectorat et mise en œuvre depuis de nombreuses années consiste à répartir les places au concours de façon très déséquilibrée, avec un nombre important dans le Loiret et très peu ailleurs. La conséquence est que de nombreux jeunes collègues ont été affectés ces dernières années dans le Loiret (et l'Eure-et-Loir dans une moindre mesure) et n'arrivent pas à rejoindre l'Indre-et-Loire malgré plusieurs années de séparation. Ces collègues finissent par craquer : congés maladie longue durée, disponibilité et même démission. La situation du département du Loiret ne s'améliore pas (la semaine dernière, 10 collègues restaient encore à nommer pour 33 postes repérés...).

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande que la situation familiale soit prise en compte. Après plusieurs réponses négatives, nous avons obtenu une promesse d'étude en fin d'année.

Dans sa réponse du 7 septembre, le Secrétaire général du Rectorat avance toujours les mêmes raisons, citant encore une fois l'article 10 du décret n°90-680 du 01/08/1990 : « *les lauréats du concours sont affectés dans un département de l'académie en fonction des vœux des intéressés et dans l'ordre de leur classement au concours* ». Par acquit de conscience, il a interrogé la DRH du ministère qui cite le statut des PE : qui « *ne prévoit aucune priorité pour tenir compte d'autres critères que ceux des vœux et du rang de classement* ». Du coup, le Rectorat ne convoquera pas de Groupe de Travail sur une nouvelle méthode de répartition des PE stagiaires.



Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* juge incompréhensible l'attitude du Ministère et du Rectorat. Certes, ni le statut ni le décret ne prévoient d'autres critères de classement, mais ils le font en termes non exclusifs et n'empêchent donc aucun rectorat d'introduire d'autres critères.

Etre syndiqué, pourquoi donc ?

Nous rencontrons souvent des sceptiques quant à l'utilité des syndicats de nos jours, comme s'il n'y avait plus rien à défendre ni à conquérir.

Le nôtre se flatte d'avoir une action ni plus ni moins efficace que beaucoup d'autres. Mais nous avons l'avantage de nous appuyer sur une longue histoire nationale : le **SGEN fête prochainement sa huitième décennie**, et va rappeler à cette occasion tout ce que ses revendications ont contribué à apporter au système éducatif. En 1964, le SGEN a fait partie des créateurs de la CFDT, et reste très attaché à son appartenance à cette centrale « ouvrière » devenue la plus représentative dans le secteur privé. Nous considérons en effet que les salariés de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, de l'enseignement agricole public, de la jeunesse et des sports sont des travailleurs comme les autres, qui méritent un syndicalisme interprofessionnel, inter-catégoriel, toujours soucieux de l'intérêt général et de progrès social.



De façon très concrète, nos actions ne sont pas que le reflet de positions idéologiques ou la répétition de mots d'ordre et de revendications générales.

La formation de nos élu-e-s nous permet d'offrir à nos adhérent-e-s des conseils personnalisés, une défense individuelle et collective, notamment lors des périodes de mutation et de promotion, mais aussi en cas de problèmes ponctuels, le plus souvent traités avec discrétion.

Au cours des derniers mois, nous sommes ainsi intervenus à plusieurs reprises pour accompagner des collègues en difficulté au Rectorat, ou devant l'IA-Dasen, leur chef d'établissement ou leur chef de service. Ce sont à

chaque fois des problèmes de gestion des ressources humaines, parfois même des maltraitements ou du harcèlement. Ici ce sont des collègues du 1^{er} degré pour lesquels il faut montrer à la hiérarchie que l'éloignement du domicile personnel est intenable mais qui veulent continuer à faire le métier qui les passionne ; là ce sont des profs qui n'en peuvent plus de l'autoritarisme de leur Principal-e ou de leur Proviseur-e, ou c'est un chef d'établissement harcelé par une partie de son personnel. Dans certains cas, la maltraitance provient de collègues à l'origine d'insultes sur la messagerie interne d'un établissement et parfois même de diffamations publiques.

Chaque fois, le syndicat est disponible, avec ses militant-e-s à l'écoute, prêts à intervenir directement, à placer la hiérarchie devant ses responsabilités et appeler toutes les parties prenantes à la raison et au dialogue.

N'hésitez donc pas à recommander à vos collègues non syndiqués de nous rejoindre pour renforcer nos moyens et notre représentativité.

Changement de dates pour les vacances de printemps ?

Les académies de la zone B à laquelle appartient celle d'Orléans-Tours pourraient prochainement officialiser un projet de modification du calendrier des vacances dites « de Pâques » initialement prévues du samedi 21 avril au lundi 7 mai. Notre Rectorat consulte en ce moment !

En effet, la reprise des classes la semaine du 7 mai va se heurter à deux jours fériés : mardi 8 mai puis jeudi 10 mai (de l'Ascension), ce qui poserait bien des problèmes pour les internats. Les rectorats concernés demandent au Ministère de **décaler les vacances de la zone B à la période allant du mercredi 25 avril après la classe jusqu'au lundi 14 mai**.



Carte pétition pour les rémunérations des agents des fonctions publiques

Les annonces ayant des conséquences importantes sur les rémunérations des agents publics, se sont succédées au début de l'été : gel de la valeur du point, rétablissement d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, mesures de compensation de la hausse de la CSG mais sans gain de pouvoir d'achat, remise en cause du calendrier des mesures du protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR).

L'Uffa-CFDT, composée des 10 fédérations CFDT de fonctionnaires, a décidé d'une **carte-pétition** pour :

- peser sur les engagements à obtenir du Gouvernement
- valoriser notre action auprès des agents, et les impliquer dans le rapport de force, sans se laisser entrainer dans des modalités d'action déjà arrêtées par certains et dont les mots d'ordre ne sont pas les nôtres.

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a décidé de relayer cette action.

1/ Nous osons solliciter nos correspondants même si la démarche ne leur paraît pas d'un grand intérêt et les expose autrement que pour un affichage occasionnel. Certes, s'identifier clairement et prendre le risque d'un échange verbal, ce n'est pas évident pour un grand nombre. Mais c'est une façon d'agir que nous ne leur proposons pas si souvent, et de faire exister la CFDT dans les salles des profs sans qu'ils aient forcément à entrer dans de vifs et pénibles débats.

2) Si les collègues ne veulent pas dévoiler leur identité (leur nom, leur adresse mail au dos de la carte, risque de recueil de données personnelles), rien ne les y oblige. Chacun est libre de s'engager dans une action avec plus ou moins de visibilité. La peur est justement ce que nous combattons, et c'est l'engagement citoyen responsable que nous recherchons. Mais personne n'y est tenu.

3) La petite formule de conclusion "*Monsieur le président, vous pouvez compter sur mon engagement pour le Service public*" peut surprendre. Certes, en pleine période où les fonctionnaires font l'objet de campagnes médiatiques de dénigrement (Cf. comme seul exemple le rétablissement du jour de carence pour moins d'absentéisme et un service public plus efficient...), alors qu'on entrevoit des suppressions d'emplois (120 000 ?), qu'il y a menaces graves sur le Code du Travail pour les salariés du privé, cette phrase peut sembler dérisoire.

Pour la CFDT, il est vital de réaffirmer l'engagement professionnel et éthique du fonctionnaire, inhérent à sa mission, aux côtés de revendications essentielles. Non, il ne s'agit pas de donner à penser que, quel que soit leur aboutissement, on reste un "*bon fonctionnaire*", surtout pas trop méchant. Même à l'heure où tant de scandales éclaboussent le milieu politique. Chacun sait que les collègues "font le gros dos" devant le discours gouvernemental plutôt inquiétant, beaucoup sont en colère ou désabusés, mais malgré tout, dans des conditions dégradées, ils essaient de faire leur travail. Cette phrase ne peut pas être ni mal perçue, ni faire rire.

Sans doute cette formule pourra donner lieu à une interprétation excessive et ironique, mais le format de la carte postale ne permet pas de développer tout ce que suppose pour un fonctionnaire son *engagement pour le Service public*.



66 % de la cotisation est déductible des impôts

La cotisation revient donc au 1/3 de son montant seulement.

De plus la CFDT a enfin obtenu ce qu'elle demandait depuis des années : la transformation de cette déduction en **crédit d'impôt** afin que même les adhérent-e-s non imposables puissent en bénéficier.

Le Sgen-CFDT près de chez vous

Antenne du CHER

✉ Maison des syndicats
5 boulevard Clemenceau
18000 BOURGES
☎ 07 63 10 56 69
✉ 18@sgen.cfdt.fr

Antenne de l'INDRE

✉ Maison des Syndicats Louise Michel 86 rue d'Aquitaine
36000 CHÂTEAUROUX
☎ 02 54 34 26 45
✉ 36@sgen.cfdt.fr

Antenne du LOIR-ET-CHER

✉ Maison des Syndicats
35/37 Avenue de l'Europe
41000 BLOIS
☎ 06 77 15 04 08
✉ 41@sgen.cfdt.fr

Antenne d'EURE-ET-LOIR

✉ 1 rue Salvador Allende
28300 MAINVILLIERS
☎ 06 88 08 70 05
✉ 28@sgen.cfdt.fr

Antenne d'INDRE-ET-LOIRE

✉ Maison des syndicats
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN
☎ 02 47 36 58 56
✉ 37@sgen.cfdt.fr

Antenne du LOIRET

✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 58
✉ 45@sgen.cfdt.fr

Sgen-CFDT Orléans-Tours

📍 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 59

Courrier électronique : orleans-tours@sgen.cfdt.fr

Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/sgencfdtorleanstours>